

2017



# Le vapotage

De l'enthousiasme à la prudence

## Sommaire

Le Graal de la cigarette inoffensive.....	3
Un produit nouveau et ingénieux .....	4
Vapoter ou fumer une cigarette électronique ? .....	5
Qui vapote ? .....	5
Vapotage et arrêt du tabac.....	6
Vapotage et réduction des risques .....	7
Dénormalisation / Renormalisation du tabac .....	8
L'industrie du tabac et la cigarette électronique .....	9
Les cigarettiers, acteurs de santé ? .....	11
Vapotage et publicité .....	11
L'évolution du marché .....	12
La divergence des avis d'experts mondiaux .....	12
Réduction des risques : un modèle historique en question ? ...	15
Conclusion provisoire.....	16
Annexe : la position de l'ANPAA.....	17

**Le marché du tabac et de ses dérivés a été bouleversé depuis 2005 par l'irruption de la cigarette électronique (ou e-cigarette) dont l'invention est attribuée à Hon Lik, un pharmacien chinois, et qui a connu un développement exponentiel jusqu'à une stagnation ces deux dernières années. Au-delà du secteur économique, la cigarette électronique a provoqué et provoque toujours des débats au sein du monde de la santé quant à ses bénéfices face à la catastrophe sanitaire mondiale due la consommation de tabac (100 millions de morts au 20<sup>ème</sup> siècle et 6 millions de morts par an selon l'OMS). La cigarette électronique a créé des controverses sur sa contribution à l'arrêt du tabac et à la réduction des risques liés au tabagisme.**

## Le Graal de la cigarette inoffensive

La consommation de masse du tabac sous forme de cigarettes s'est réalisée grâce à une industrie particulièrement performante en termes de production, de promotion de ses produits, mais aussi de lobbying particulièrement malhonnête<sup>1</sup>.

Les méfaits du tabac n'ont véritablement été connus qu'à partir des études de Doll et Hill<sup>2</sup> dans les années 50 établissant un lien statistique entre la consommation de tabac et le cancer du poumon. Le lien a ensuite été établi avec la bronchite chronique et les accidents cardio-vasculaires. Dès lors, la lutte contre le tabac deviendra une priorité pour les acteurs de santé publique et un bras de fer permanent avec les cigarettiers. Mais le tabac possède un fort pouvoir addictogène qui rend le sevrage particulièrement difficile, même chez les personnes les plus motivées. Aussi, différents moyens de réduire ou d'arrêter sa consommation sont proposés, avec des taux de succès variables selon les techniques et les personnes (substituts nicotiques, médicaments, soutien psychologique, sophrologie, acupuncture, etc.). Mais toutes ces aides à l'arrêt du tabac supposent

---

<sup>1</sup> Robert N. Proctor Golden Holocaust, Ed des Equateurs, 2014.

<sup>2</sup> Doll R, Hill AB., "The mortality of doctors in relation to their smoking habits", *BMJ*, vol. 328, n° 7455, 1954.

d'abandonner ce qui a fini par constituer un univers : le paquet et le briquet, le geste et sa répétition, l'inhalation, la structuration du temps...

Dès lors, le Graal, pour les fumeurs comme pour les industriels, serait un substitut idéal : la cigarette sans ses conséquences négatives (ou moindres) pour la santé. C'est dans ce contexte que la cigarette électronique est apparue.

## Un produit nouveau et ingénieux

La cigarette électronique<sup>3</sup>, encore appelée e-cigarette ou vapoteuse, reproduit en grande partie les sensations d'une cigarette classique à base de tabac. Et c'est tout l'intérêt et l'attrait pour les fumeurs par rapport aux autres alternatives à la cigarette. Physiquement et symboliquement, la vapoteuse se présente comme une quasi-cigarette.

Elle est composée d'une batterie, d'un atomiseur et d'une cartouche remplie d'un liquide (e-liquide). Ce dernier contient des substances aromatiques variées (tabac, menthe, pomme, etc.) avec du propylène glycol et/ou de la glycérine végétale, des additifs et, selon les flacons, de la nicotine, à différentes concentrations. Selon Santé Publique France, il existerait aujourd'hui plus de 7 700 arômes différents<sup>4</sup>.

Lors de l'aspiration, le liquide, mélangé à l'air inspiré, est diffusé sous forme de vapeur chaude, ressemblant à la fumée d'une cigarette traditionnelle, puis inhalée par l'utilisateur.

Comme cet appareil n'occasionne aucune combustion de feuille de tabac, il ne dégage ni monoxyde de carbone, ni goudrons, ni les substances cancérigènes contenues dans la fumée de cigarette, mais on manque encore de recul sur les effets à long terme de l'inhalation répétée des autres substances de cette "fumée" de substitution.

Promue de fait comme une cigarette sans ses dangers et délivrant de la nicotine, la cigarette électronique répondait à un besoin, à une attente, ce qui explique l'engouement dont elle a bénéficié et les espoirs placés en

---

<sup>3</sup> <http://www.ofdt.fr/produits-et-addictions/de-z/tabac-et-cigarette-electronique/>

<sup>4</sup> <http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/tabac/cigarette-electronique/questions-reponses.asp>

elle : disposer d'un substitutif inoffensif qui soit un succédané, un ersatz assez proche du produit d'origine.

## Vapoter ou fumer une cigarette électronique ?

En pratique, il n'existe guère d'autres différences entre l'utilisation d'une cigarette électronique et celle d'une cigarette classique que l'absence de combustion de feuilles de tabac. D'où les questions récurrentes depuis son apparition : si son attrait résulte de sa ressemblance avec la cigarette classique, permet-elle véritablement de s'en éloigner et de rompre avec elle ? A-t-elle un intérêt dans la prévention du tabagisme des jeunes en offrant un substitut qui pourrait éviter l'entrée dans la consommation de tabac ou n'est-elle qu'une manière de se familiariser dès l'adolescence avec l'action de fumer et la nicotine, favorisant de manière soft l'entrée dans l'univers de la cigarette ? Le terme "vapotage" voudrait, indépendamment de son contenu concret, marquer la rupture avec la cigarette "classique" et une distanciation de l'univers du tabac. C'est pourquoi, ce terme est utilisé préférentiellement par les soutiens à ce nouveau produit. Mais bien entendu, le changement de vocabulaire ne peut à lui seul répondre aux questions complexes posées par l'apparition de l'e-cigarette.

## Qui vapote ?

En 2014, selon le Baromètre santé 2014, 26 % des individus âgés de 15 à 75 ans déclarent avoir déjà essayé la cigarette électronique.

Presque 6 fumeurs sur 10 disent avoir expérimenté la cigarette électronique mais seulement 5,6 % pour les individus n'ayant jamais fumé. L'usage actuel de la cigarette électronique concerne 6 % de la population des 15-75 ans. On peut penser que les motivations pour vapoter diffèrent entre, d'une part ceux qui n'ont jamais fumé et qui peuvent entrer ainsi dans l'univers du tabac, et d'autre part ceux qui, déjà fumeurs, souhaitent réduire leur consommation de tabac en raison d'une prise de conscience des risques.

La fréquence d'utilisation varie. Ils sont :

- 57,3 % à l'utiliser quotidiennement,
- 30 % de manière hebdomadaire,
- 12,7 % moins souvent.

Les utilisateurs quotidiens de cigarette électronique représentent 2,9 % de la population générale, soit entre 1,2 et 1,5 million d'individus, versus 13 millions de fumeurs quotidiens.

La consommation concomitante de tabac et de cigarette électronique prédomine : 75 % des utilisateurs de cigarette électronique sont des fumeurs réguliers et 8,4 % des fumeurs occasionnels. Cette double consommation reflète l'inquiétude par rapport à un risque, mais le vapotage donne en quelque sorte une fausse assurance, car la poursuite en parallèle du tabagisme maintient un niveau de risque élevé.

## Vapotage et arrêt du tabac

La contribution de la cigarette électronique à l'arrêt du tabac est apparue, au fil du temps et des études scientifiques, comme de plus en plus sujette à interrogations. La difficulté à évaluer le bénéfice de cette nouvelle pratique par rapport à un risque bien identifié de longue date a conduit les autorités sanitaires à des prises de position marquées par la prudence.

Devant l'incertitude scientifique, la Haute Autorité de Santé a publié un avis dans lequel elle « *constate que les données de la littérature sur l'efficacité et l'innocuité de la cigarette électronique sont encore insuffisantes pour la recommander dans le sevrage tabagique* » (HAS, 2015).

Dans son premier avis sur le sujet, en avril 2014, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) estimait que l'efficacité de la cigarette électronique dans l'arrêt du tabac est identique à celui des patchs<sup>5</sup>. On pouvait donc considérer que le vapotage pouvait être intégré dans la palette des outils conduisant au sevrage tabagique.

Toutefois, le HCSP actualisera sa position en février 2016<sup>6</sup> en raison des nombreux travaux de recherche sur le vapotage. Cependant, elle prend en compte de nouvelles études moins favorables à l'intérêt de la cigarette

---

<sup>5</sup> HCSP, avis relatif aux bénéfiques risques de la cigarette électronique, 23 avril 2014.

<sup>6</sup> HCSP, avis relatif aux bénéfiques risques de la cigarette électronique, 22 février 2016.

électronique dans l'arrêt du tabac, en particulier une méta-analyse qui discrédite l'efficacité de la cigarette électronique dans le sevrage tabagique en conditions non contrôlées, en montrant que son usage peut au contraire faire diminuer les chances de sortie du tabagisme de 28 %<sup>7</sup>. Les experts du HCSP considèrent que l'état de la science ne permet pas de se prononcer de manière formelle sur ce point.

## Vapotage et réduction des risques

Si le vapotage ne semble pas avoir pour l'instant une place indiscutée dans l'arrêt du tabac, quel est son impact dans la réduction des risques liés au tabagisme ? En d'autres termes, même s'il ne conduit pas à l'arrêt du tabac, contribue-t-il à réduire les risques et les dommages effroyables liés à sa consommation ?

Pour se prononcer, il importe que les bénéfices liés à la baisse de consommation de tabac soient évidemment supérieurs aux éventuels effets négatifs liés au vapotage :

- Les conséquences négatives du tabac étant tellement élevées, les promoteurs et défenseurs de la cigarette électronique considèrent que la balance bénéfices/risques est de toute façon favorable, et que toute diminution des risques justifie le vapotage. Cette position de principe doit cependant être nuancée car, en ce qui concerne le tabac, la durée d'exposition (= de consommation) est beaucoup plus dangereuse que la quantité fumée. Une récente étude<sup>8</sup> a confirmé l'importance du risque même pour des quantités de tabac très faibles, puisqu'une personne fumant une cigarette par jour pendant toute sa vie a 64 fois plus de risque de mourir prématurément que celui qui n'a jamais fumé.
- Les effets négatifs de la cigarette électronique sont par définition mal connus en raison de sa relative nouveauté. On n'a pas noté d'effets négatifs immédiats. Sur le long terme, on peut toutefois s'interroger sur l'innocuité des 7 700 arômes artificiels et autres composants

---

<sup>7</sup> Kalkhoran S., Glantz S. A. (2016). E-cigarettes and smoking cessation in real-world and clinical settings : a systematic review and meta-analysis. *The Lancet Respiratory Medicine*.

<sup>8</sup> Inoue-Choi and al. Association of long-term low-intensity smoking with all-cause and cause-specific. *JAMA Internal Medicine*. December 5, 2016

disponibles en cas d'exposition prolongée. Certains chercheurs dans le domaine environnemental ont relevé l'exposition des vapoteurs à des molécules présentes dans les liquides des cigarettes électroniques (formaldéhyde, diacétyl, propylène glycol), potentiellement cancérigènes et responsables de maladies pulmonaires<sup>9</sup>.

Il apparaît ainsi qu'une baisse de la consommation, grâce au vapotage, maintient cependant un niveau de risque très élevé, en raison de l'extrême dangerosité du tabac, y compris pour des consommations très faibles. La balance bénéfiques/risques en termes de réduction des risques demeure difficile à établir, sauf pour les "fumeurs" exclusifs de cigarettes électroniques qui, par là-même, n'auraient aucune exposition à la fumée du tabac. Mais, comme on le constate avec le Baromètre santé, l'immense majorité des vapoteurs continue à fumer du tabac...

## Dénormalisation / Renormalisation du tabac

Ce qui fait l'attrait de la cigarette électronique est qu'elle ressemble à la cigarette sans en être une, c'est un ersatz. Mais cet avantage est aussi une source d'inquiétude pour certains experts ou responsables de la politique de santé. Jusqu'alors tous les programmes de santé reposaient sur la débanalisation (ou la dénormalisation) du tabac, qu'il s'agisse du produit (la cigarette) ou des circonstances dans lequel on le consomme. L'objectif était de faire prendre conscience que fumer n'a rien de normal ni d'utile, contrairement au fait de ne pas fumer.

L'irruption d'une cigarette "new style", différente, réhabilite-t-elle la cigarette "classique" en maintenant le geste, l'inhalation et le rejet de vapeur (= succédané de fumée) ? Conduit-elle à une version moderne et "light" de la consommation de tabac, une consommation allégée et en quelque sorte justifiée par cet allègement ?

Les avis divergent sur cette question qui est cruciale, mais il est au moins évident que le marketing en faveur des cigarettes électroniques ne doit pas

---

<sup>9</sup> Emissions from Electronic Cigarettes: Key Parameters Affecting the Release of Harmful Chemicals, Sleiman and al, *Environ. Sci. Technol.*, 2016.

conduire à un marketing en faveur de la cigarette "classique". Cette crainte est fondée car les industriels du tabac se sont largement installés dans le paysage du vapotage, et ils ont fait la démonstration de leurs capacités de promotion de leurs produits. Au-delà du maintien d'un univers similaire pour le fumeur, la cigarette électronique ne doit pas devenir le cheval de Troie de cette industrie pour redorer son blason bien terni.

Vapotage passif ? Interdiction dans les lieux collectifs ? Les dangers du tabagisme passif font consensus et ont conduit à l'interdiction de fumer dans les lieux collectifs. Doit-il en aller de même pour le vapotage ? Au-delà du risque, mal établi mais probablement très faible, la ligne de conduite est ici assez facile à déterminer :

- Il n'y a aucune raison d'imposer un risque même très faible à autrui,
- Même en l'absence de risque, la civilité élémentaire, le respect d'autrui doivent conduire à ne pas souffler de la vapeur avec quelques particules inconnues dans les bronches de son voisin.

L'interdiction de vapoter dans les lieux à usage collectif mérite donc débat aussi bien sur le plan sanitaire que sur son impact sur la vie sociale.

## L'industrie du tabac et la cigarette électronique

L'industrie du tabac, consciente de l'image déplorable de ses produits et des risques induits pour ses affaires, investit depuis longtemps dans le développement de produits alternatifs à la cigarette (pastilles, comprimés...). Mais la plupart de ces substituts ont été des échecs, au contraire de la cigarette électronique<sup>10</sup>.

La cigarette électronique, qui est dans un premier temps apparue comme une menace, est rapidement devenue une opportunité commerciale. Les firmes de l'industrie du tabac ont rapidement entrepris d'investir sur ce nouveau marché par l'acquisition des principales sociétés du marché de l'e-cigarette. Cette stratégie a été d'autant plus aisée à mettre en œuvre que les moyens des cigarettiers sont considérables et que le marché du

---

<sup>10</sup> <http://vincentberthet.com/comment-lindustrie-du-tabac-a-absorbe-la-cigarette-electronique/>

vapotage était constitué de petites entreprises qui constituaient autant de proies faciles.

L'arrivée de la cigarette électronique n'a pas ruiné les industriels du tabac, elle a provoqué de grandes manœuvres qui, pour l'essentiel, ont consisté en une absorption des nouveaux arrivants par les géants du tabac.

#### Exemples d'acquisitions par l'industrie du Tabac<sup>11</sup>

*Aux USA, les firmes de l'industrie du tabac ont pu s'appuyer sur leur réseau de distribution auprès des fumeurs. Par exemple, le cigarettier américain RJ Reynolds Tobacco (second sur le marché américain) a pu soutenir, via sa filiale RJ Reynolds Vapor Company, la vente de sa propre cigarette électronique (Vuse) par ses 1 800 points de vente et sa base de 12 millions de consommateurs.*

*De même, Philip Morris International et Japan Tobacco International ont acquis deux e-cigarettiers anglais en juin 2014, respectivement Nicocigs Ltd et Zandera Ltd. British American Tobacco a acquis la start-up CN Creative en décembre 2012 et a lancé sa propre e-cigarette (Vype) en août 2013. Lorillard, troisième cigarettier aux Etats-Unis, a d'abord pénétré le marché américain de l'e-cigarette en 2012 avec le rachat de la société BluCigs pour \$135 millions, puis le marché anglais en 2013 avec le rachat de la société Skycig pour \$48.5 millions. Lorsqu'il a acquis Lorillard le 15 juillet 2014, RJ Reynolds Tobacco, qui possédait déjà Vuse, a été contraint de revendre l'e-cigarette Blu à Imperial Tobacco afin d'éviter une position anticoncurrentielle sur le marché américain. La filiale d'Imperial Tobacco spécialisée dans l'e-cigarette, Fontem Ventures, avait acquis Dragonite, la société fondée par l'inventeur de l'e-cigarette, en août 2013. Début septembre 2013 Imperial Tobacco a même conclu un accord avec l'inventeur de la cigarette électronique Hon Lik. Le numéro deux européen a acheté les brevets pour 75 millions de dollars.*

*British American Tobacco va maintenant prendre le contrôle de Reynolds et se hisser ainsi parmi les leaders de l'e-cigarette en ajoutant la marque Vuse à sa marque Vype (Le Monde du 17 janvier 2017).*

---

<sup>11</sup> idem

Si la concentration du marché du vapotage au bénéfice des cigarettiers ne semble pas avoir atteint en France le niveau britannique, la prudence s'impose. En effet, ces concentrations industrielles sous la houlette des multinationales du tabac visent clairement à détenir le monopole du marché des cigarettes électroniques et ainsi à garder le contrôle du marché des fumeurs de cigarettes, qu'elles soient "classiques" ou électroniques. L'industrie du tabac ne va pas se contenter du bénéfice commercial, elle tentera inévitablement de le transformer en bénéfice d'image, en prétendant contribuer à la santé publique grâce au vapotage.

## Les cigarettiers, acteurs de santé ?

L'arrivée des géants du tabac sur le champ de la réduction des risques créerait une situation hautement paradoxale où l'industrie, directement responsable de millions de morts et de maladies évitables, se poserait comme un acteur de prévention face aux autorités sanitaires. Dans une période de prévention des liens d'intérêts, une telle configuration serait choquante, particulièrement en ce qui concerne le tabac. Mais c'est un schéma similaire que nous rencontrons sur le champ de l'alcool, avec un organisme entièrement financé par les alcooliers, *Avec Modération!*, et qui prétend être un acteur de prévention sur le même plan que les associations de santé.

## Vapotage et publicité

La publicité du tabac est interdite en France depuis la loi Evin de 1991. La transposition stricte de cette interdiction aux cigarettes électroniques peut se justifier pour plusieurs raisons :

- la nicotine présente dans beaucoup des e-liquides pour e-cigarettes, même en quantité faible, qui en fait un produit du tabac ;
- l'incitation, notamment des mineurs, à l'expérimentation de l'e-cigarette et le risque que le vapotage favorise une addiction

- nicotinique qui est une porte d'entrée au tabagisme pour les jeunes adultes et les adolescents utilisateurs de ce dispositif ;
- les stratégies commerciales d'ensemble de l'industrie du tabac, qui inspirent pour le moins des craintes ;
  - la possibilité de renormalisation de la cigarette qui, si elle n'est pas établie, doit conduire à une attitude de précaution ;
  - l'incertitude quant aux risques.

## L'évolution du marché

Après plusieurs années de croissance, les enseignes spécialisées dans l'e-cigarette font face au "défi de la maturité", selon le cabinet d'analyse financière Xerfi qui pronostiquait une disparition de 400 points de vente en 2015, alors que pendant les 2 années précédentes, il s'ouvrait 2 boutiques par jour en moyenne.

En 2015, le nombre de points de vente en France, était estimé par ce même cabinet Xerfi, à 2 000 points de vente et le chiffre d'affaires du secteur, également en phase de stabilisation, à 400 millions d'euros.

Ainsi, après une croissance spectaculaire, le marché de la cigarette électronique semble se stabiliser, accompagnant sans doute l'attitude plus prudente qui se fait jour dans le public et le monde de la santé après une phase initiale d'adhésion enthousiaste.

## La divergence des avis d'experts mondiaux

Au fur et à mesure que la cigarette électronique se diffuse, les experts ou autorités sanitaires prennent position, mais souvent avec prudence, et parfois dans des sens opposés.

### **ROYAUME UNI**

En avril 2016, le Collège Royal des médecins britanniques, dans son rapport intitulé "La nicotine sans la fumée : la réduction des méfaits du tabac" (*Nicotine without smoke : Tobacco harm reduction*<sup>12</sup>), conclut que la

---

<sup>12</sup> <https://www.rcplondon.ac.uk/projects/outputs/nicotine-without-smoke-tobacco-harm-reduction-0>

cigarette électronique est susceptible d'être bénéfique pour la santé publique au Royaume-Uni. Les fumeurs peuvent donc être rassurés et encouragés à l'utiliser, et le public peut être rassuré que l'e-cigarette est beaucoup plus sûre que le tabagisme. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes :

- *L'e-cigarette n'est pas une passerelle vers le tabagisme* : au Royaume-Uni, l'utilisation de l'e-cigarette est limitée presque entièrement à ceux qui utilisent déjà, ou ont utilisé, le tabac ;
- *L'e-cigarette ne provoque pas la normalisation du tabagisme* : il n'y a aucune preuve que la thérapie nicotinique de substitution (TNS) ou l'utilisation de l'e-cigarette ait donné lieu à une renormalisation du tabagisme. Aucun de ces produits n'a à ce jour attiré de façon significative les adultes n'ayant jamais fumé, ou n'a démontré de signes de progression vers le tabagisme chez les jeunes ;
- *L'e-cigarette et l'arrêt du tabac* : chez les fumeurs, l'utilisation de l'e-cigarette est susceptible de mener à une tentative d'arrêt du tabac qui ne se serait pas autrement produite, et chez certains d'entre eux à un succès de l'arrêt. De cette façon, la cigarette électronique peut agir comme porte de sortie du tabagisme ;
- *L'e-cigarette et les dommages à long terme* : la possibilité d'un préjudice d'utilisation à long terme de l'e-cigarette ne peut pas être écarté en raison de l'inhalation des ingrédients autres que la nicotine, mais est sans doute très faible, et nettement inférieur à celui résultant du tabagisme.

## USA

A rebours des conclusions des experts anglais, le Dr Vivek H. Murthy, Surgeon General américain (équivalent du Directeur général de la Santé en France), s'est appuyé sur un rapport<sup>13</sup> réalisé avec l'aide de 300 experts, pour déclarer que l'utilisation de la cigarette électronique par les mineurs était perçue comme un "problème de santé publique". Si les travaux n'apportent pas de nouveaux éléments sur l'éventuelle toxicité de la e-cigarette, le Surgeon General souhaite alerter sur plusieurs points :

- les risques liés à l'exposition de jeunes cerveaux à la nicotine ;
- le risque de renormalisation du tabac chez les jeunes ;

---

<sup>13</sup> [https://e-cigarettes.surgeongeneral.gov/documents/2016\\_SGR\\_Full\\_Report\\_non-508.pdf](https://e-cigarettes.surgeongeneral.gov/documents/2016_SGR_Full_Report_non-508.pdf)

- le vapotage passif : les aérosols produits par le vapotage "*peuvent exposer passivement les autres à des substances chimiques potentiellement dangereuses*".

Par ailleurs, le Surgeon General dénonce les manœuvres de l'industrie de la e-cigarette qui, selon lui, pratique un intense lobbying, entrave les initiatives législatives et sanitaires visant à réguler son utilisation, et s'adonne à un marketing agressif, notamment sur le goût des liquides, et à destination des plus jeunes.

En conclusion, Vivek Murthy appelle à un certain nombre d'actions et d'études complémentaires afin de mieux protéger les adolescents américains et, tout en reconnaissant une moindre nocivité par rapport au tabac, le Surgeon General insiste : la e-cigarette n'est pas un produit anodin.

### **FRANCE**

Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), saisi par le ministère de la santé, a rendu deux avis successifs<sup>14</sup> marqués par une grande prudence. Il souligne les difficultés d'évaluation de l'apport de la cigarette électronique dans la réduction des risques liés au tabac.

Ainsi, dans son dernier avis en 2016, "*le HCSP recommande* :

- *de poursuivre et d'intensifier les politiques de lutte contre la consommation de tabac ;*
- *d'informer, sans en faire publicité, les professionnels de santé et les fumeurs que la cigarette électronique : est un outil d'aide à l'arrêt du tabac chez les populations désireuses de sortir du tabagisme ; apparaît être un mode de réduction des risques du tabac en usage exclusif. Les avantages et les inconvénients doivent être soulignés.*
- *de maintenir les modalités d'interdictions de vente et de publicité prévues par la loi de modernisation de notre système de santé et d'étendre l'interdiction d'utilisation à tous les lieux affectés à un usage collectif.*

*Le HCSP invite :*

- *au renforcement du dispositif observationnel français du tabagisme, à la réalisation d'études épidémiologiques et cliniques robustes sur la*

---

<sup>14</sup> Le 23 avril 2014 et le 22 février 2016, disponibles sur le site du HCSP.

- cigarette électronique, ainsi qu'au lancement de recherches en sciences humaines et sociales sur cette question ;*
- *à clarifier le statut de la cigarette électronique et des flacons de recharge ;*
  - *à poursuivre les efforts de labellisations et de marquages pour assurer le maximum d'information aux consommateurs et assurer leur sécurité ;*
  - *à engager les parties prenantes concernées, en particulier l'industrie pharmaceutique, à une réflexion sur la création d'une cigarette électronique "médicalisée" ;*
  - *à une réactivité accrue des pouvoirs publics face à des « innovations technologiques supposant un bénéfice pour la santé publique » proposées par le marché et ne bénéficiant pas d'une réglementation préalable ;*
  - *l'Organisation mondiale de la santé à émettre des recommandations générales concernant la cigarette électronique qui viendraient enrichir une future version de la Convention Cadre pour la lutte anti-tabac. "*

## Réduction des risques : un modèle historique en question ?

Historiquement, le modèle de la réduction des risques s'est construit sur l'expérience dramatique de l'épidémie à VIH chez les usagers de drogues intraveineuses. Face à une épidémie nouvelle, alors sans traitement et constamment mortelle en cas de contamination, les acteurs de terrain, suivis ensuite par quelques politiques courageux, ont mis en œuvre, devant l'urgence, des pratiques inédites pour interrompre la chaîne de contamination (fourniture de seringues stériles et de produits de substitution), en particulier dans la population très touchée des injecteurs de drogues intraveineuses. Cette politique a été un succès spectaculaire. Elle est ensuite devenue une méthode d'intervention de référence pour les acteurs du champ des addictions selon le principe que tout ce qui peut réduire les risques et les dommages est toujours bon à prendre.

Cependant, la transposition de ce modèle historique à la réduction des risques du tabac par la cigarette électronique doit prendre en compte plusieurs différences qui peuvent expliquer les divergences des experts,

alors que tous s'accordent sur la gravité du problème de santé publique posé par la consommation de tabac :

- les conséquences sanitaires du tabac sont connues de longue date, et ne sont pas perçues avec la même urgence que pour une épidémie nouvelle et gravissime ;
- les conséquences de la consommation de tabac surviennent à long terme alors que ceux de la contamination par le VIH se produisaient à court terme ;
- les moyens proposés (seringues stériles, produits de substitution) étaient parfaitement connus et relativement simples, même si c'était dans un autre contexte, ce qui n'est pas le cas de la cigarette électronique qui s'avère un produit nouveau et complexe ;
- il n'y avait aucun autre moyen de prévention alors que pour le tabac existent plusieurs moyens d'aides à l'arrêt ;
- la situation de contamination par le VIH était constamment irréversible et mortelle, ce qui n'est pas le cas de la consommation de tabac ;
- la réduction de la consommation de tabac baisse le niveau de risque, mais semble le laisser à un niveau élevé ;
- les risques de conflits d'intérêt par la présence d'acteurs économiques, tout sauf innocents, incite à la circonspection ;
- la réduction des risques en matière de drogues intraveineuses s'est mise en place en dehors de toute recherche scientifique, ce qui n'est pas le cas pour le vapotage ;
- la science progresse lentement...

## Conclusion provisoire

Après une phase d'enthousiasme initiale, la cigarette électronique semble marquer le pas. Il est clair que dans un premier temps, le vapotage est apparu, pour beaucoup, comme un possible moyen de se débarrasser du terrible fléau du tabac. A l'usage, la réalité s'avère plus complexe. Il est probable que le consensus parmi les experts est loin d'être à portée de main, et que les conditions d'utilisation de la cigarette électronique ne se stabiliseront pas dans l'immédiat.

La quête du Graal est un chemin difficile et incertain...

## Annexe : la position de l'ANPAA

Suite au débat au sein de l'association, l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juillet 2017 adopte la position suivante en matière de vapotage :

*Dans l'objectif d'arrêt du tabac :*

- *La vapoteuse et ses recharges peuvent constituer des outils, de substitution, parmi les autres dispositifs existants,*
- *L'objectif de réduction des risques et des dommages impose l'arrêt de l'usage du tabac.*

*Il convient d'interdire le vapotage dans les lieux à usage collectif.*

*L'accès aux mineurs doit être possible pour ceux qui sont déjà dépendants au tabac.*

*La publicité doit être interdite ; la présence de l'industrie du tabac dans ce champ doit être encadrée.*

*Les études scientifiques, et la vigilance, doivent être poursuivies afin de préciser le rapport bénéfice / risque, particulièrement pour les périodes pré et post natales, de cet outil, sans pour autant différer son utilisation.*

*Pour l'ANPAA, il est nécessaire de développer des formations à destination des professionnels distribuant des vapoteuses ainsi que des formations auprès des professionnels qui interviennent en addictologie sur l'usage de la vapoteuse.*

*L'information du public, et particulièrement des plus jeunes, doit rappeler que la poursuite de la consommation de tabac, même réduite, reste dangereuse qu'elle soit ou non accompagnée de la pratique du vapotage.*



Désencryptages N° 1 - Le débat actuel de la loi Evin



Désencryptages N° 2 - La loi Evin sur les boissons alcooliques : de quoi parle-t-on ?



Désencryptages N° 3 - Publicité sur les boissons alcooliques : Les véritables objectifs du lobby de l'alcool



Désencryptages N° 4 - La cible du lobby de l'alcool : les jeunes - Les raisons de la mise en cause de la loi Evin



Désencryptages N° 5 - Les méthodes du lobby de l'alcool : Ou comment inciter les jeunes à boire



Désencryptages N° 6 - Alcool et santé : Une préoccupation internationale



Désencryptages N° 7 - La façade scientifique des alcooliers : L'IREB



Désencryptages N° 8 - Désencryptage de la com' des alcooliers : Avec Modération!



Désencryptages N° 9 - Retour sur un fiasco médiatique : La campagne publicitaire de Vin & Société



Désencryptages N°10 - Dépistage du cannabis au lycée : Les questions posées



Désencryptages N°11 - Vin & Société : L'offensive contre la santé



Désencryptages N°12 - "Education au goût «et Educ'Alcool : Les miroirs aux alouettes du lobby de l'alcool



Désencryptages N°13 - Alcool : Désinformation et fausses allégations



Désencryptages N°14 - "Recettes Pompettes" : Pochade ou incitation à l'ivresse ?



DésencryptagesN°14bis Le bidonnage dangereux : « Recettes Pompettes » (Suite)



Désencryptages N°15 - Alcool et Sport : les liaisons dangereuses



Désencryptages N°16 - La bière championne de l'Euro : Sport, sponsoring et publicité



Désencryptages N°17 - Terrorisme et tabagisme dans les lycées : Les éléments du débat



Désencryptages N°18 - Alcool : Députés et sénateurs en mission



Désencryptages N°19 - La "nouvelle" façade scientifique des alcooliers : la FRA : la Fondation pour la Recherche en Alcoologie



Désencryptages N°20 - Cannabis : L'inévitable débat



Désencryptages N°21 - Alcools et information des consommateurs : une exigence légitime



Désencryptages - Collector Addictions : soyons sérieux : Les Désencryptages de l'ANPAA

**Ensemble, prévenons les risques addictifs**

**[www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)**

**Rejoignez-nous sur**



A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – [contact@anpaa.asso.fr](mailto:contact@anpaa.asso.fr) – [@anpaa\\_asso](https://www.instagram.com/anpaa_asso) – [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)